

## RECOMMANDATIONS DE PRÉVENTION ET CONTRÔLE DES INFECTIONS

MESURES À APPLIQUER AFIN DE DIMINUER LES RISQUES DE CONTAMINATION PAR LE SARS-COV-2 – ADMISSION D'UN USAGER AYANT REÇU UN DIAGNOSTIC POSITIF À LA COVID-19 IL Y A MOINS DE TROIS MOIS

REC-CISSS-061-PCI

Date d'entrée en vigueur

2020-12-22

### Lieu d'application

Hôpitaux du CISSS des Laurentides

### Clientèle(s) visée(s)

Les usagers ayant reçu un diagnostic positif à la COVID-19 avec une infection acquise il y a moins de 3 mois

### Indication(s)

- Aucun dépistage de la COVID-19 n'est recommandé pour ces usagers
- Au besoin, les autres précautions additionnelles doivent s'appliquer (influenza, C difficile, SARM, etc.)
- Afin de déterminer si l'usager est considéré rétabli, vous référez à l'[aide-mémoire](#) sur la levée des mesures d'isolement.
- Si IMGA chez un usager considéré rétabli de moins de 3 mois, les précautions A/C + ne sont pas nécessaire.

### Directive(s)

#### ADMISSION À L'URGENCE

Dès son arrivée au triage, valider avec l'usager s'il est considéré rétabli par la Direction de la santé publique. Afin d'obtenir cette information lorsque l'usager n'est pas en mesure de répondre, vous pouvez consulter le résumé de dossier de la résidence ou le dossier antérieur de l'usager. Vous pouvez aussi communiquer avec la résidence ou la famille au besoin.

- **Si rétabli**, diriger l'usager en **zone froide** de l'urgence
- **Si non rétabli**, diriger l'usager dans la **zone chaude** de l'urgence (ou tiède si non-existante)
- **En l'absence d'information** au sujet du rétablissement de l'usager au triage, installer celui-ci dans la **zone chaude/tiède** de l'urgence afin de permettre au médecin de l'évaluer

#### ADMISSION À L'UNITÉ DE SOINS

- **Si rétabli**, diriger l'usager sur une **unité froide**
- **Si non-rétabli**, diriger l'usager sur l'**unité chaude**
- **Si rétablissement incertain**, diriger l'usager sur l'**unité chaude** afin de clarifier sa guérison et d'évaluer l'évolution de son état de santé